



LES FOULÉES OLYMPIQUES COLOMBIENNES

à partir **SAMEDI 14 OCTOBRE 2023** à 18h

INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Colombes organise ses foulées, une manifestation composée de plusieurs courses à travers la ville, adaptées au niveau de chacun. À cette occasion, et pour des questions évidentes de sécurité, la circulation sera suspendue dans votre rue pendant le passage des courses de 13h30 à 18h. Nous vous remercions de stationner en dehors des parcours. **Une interdiction de stationnement sera effective du samedi 14 octobre à partir 18h au 15 octobre jusqu'à 18h, dans les rues suivantes :**

- ⇒ Avenue Eugénie
- ⇒ Avenue du Maréchal Foch
- ⇒ Rue du Maréchal Joffre
- ⇒ Rue Belletot
- ⇒ Rue des Cerisiers, du n°72 jusqu'à rue du Maréchal Joffre
- ⇒ Avenue Henri Barbusse, du n°8 jusqu'à rue Bouin
- ⇒ Rue Bouin
- ⇒ Rue Rouget de Lisle, du n°32 au n°68
- ⇒ Rue des Voies du Bois, du n°51 au n°80 (garage Peugeot)
- ⇒ Rue Brassat
- ⇒ Rue d'Estienne d'Orves, du n°184 au n°194 (croisement rue Arago) et du n°268 jusqu'à rue du Général Cremer
- ⇒ Rue de la Liberté
- ⇒ Rue des Anciens Combattants
- ⇒ Rue du 11 Novembre
- ⇒ Rue des Gros Grès, du n°2 au n°88 (croisement rue Moslard)
- ⇒ Rue Moslard, du n°62 jusqu'au croisement rue d'Estienne d'Orves
- ⇒ Rue Ernest Renan
- ⇒ Rue Léon Bourgeois, du n°46 jusqu'au croisement rue Eugène Besançon
- ⇒ Rue Eugène Besançon, du n°51 jusqu'à rue Jean Wiener
- ⇒ Rue Jean Wiener
- ⇒ Rue Aristide Briand
- ⇒ Rue Félix Faure, du n°5 au n°66
- ⇒ Rue des Lilas
- ⇒ Rue Henry Litoff, du n°35 au n°17
- ⇒ Rue des Monts-Clairs, du n°145 au n°18 (Lazare Carnot)

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre participation active à la réussite de cette manifestation.

Patrick CHAMOVITCH
Maire de Colombes
Vice-Président de la Métropole
du Grand Paris

Fatoumata SOU
1^{ère} Adjointe au Maire, déléguée aux Sports, aux Jeux
olympiques et paralympiques, aux Affaires générales, aux
Affaires métropolitaines, à l'Égalité femme/homme et à la lutte
contre les discriminations

Stanislas BRAS
Conseiller municipal en charge des
Manifestations sportives, de la Préparation
des Jeux olympiques et paralympiques

